

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-06/05

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	18
Votants	21

Le six novembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOUR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Brice DEVIF
Pouvoirs	Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER
Secrétaire	Sylvie BROYER

DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur Bernard CHATAIN, conseiller délégué aux finances rappelle que conformément à l'instruction budgétaire et comptable de la M57 applicable depuis le 1^{er} janvier 2024 au budget de la commune le Conseil Municipal peut modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif. Concernant cette décision modificative, il s'agit de modifier certains postes de dépenses et de recettes sur les sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal de la commune de Soucieu-en-Jarrest, à travers les inscriptions suivantes :

1. Correction du résultat

La Direction Générale des Finances Publiques de Givors a informé les collectivités que les syndicats EPARI et du SRDC ont été dissous en date du 26 juin dernier. L'arrêté de dissolution de l'EPARI et du SRDC (Syndicat Rhodanien de développement du câble) prévoit en son article 2 que le résultat de la section de fonctionnement, report des excédents cumulés des exercices précédents compris soit réparti entre les membres adhérents selon la liste et le prorata visé en annexe du protocole.

La commune de Soucieu-en-Jarrest faisant partie de ses adhérents, elle percevra à ce titre la somme de 204.42 €. D'un point de vue comptable, il appartient à la commune en qualité de bénéficiaire de corriger son résultat d'un montant de la reprise du syndicat dissous par délibération budgétaire (reprise ligne 002).

2. Ouverture ligne de crédit fonctionnement

Suite à un dépôt sauvage sur la commune, une entreprise de reconditionnement des déchets et de dépôt sauvage va intervenir, il convient d'ouvrir une ligne de crédit au compte 61521 en voirie section 845 pour la somme de 3 900. € ainsi que d'augmenter la ligne de crédit 615231 de 8 500 €, pour les travaux de remise en état du chemin de la croix d'Amy. En revanche la ligne de crédit au compte 6238 sera déduite de - 7 695.58 €.

3. Crédit supplémentaire Opération 331

Dans le cadre du projet de construction du nouveau bâtiment périscolaire « les Pimpinaudes » le marché portant sur les études du projet a été acté ce qui implique que ce dernier doit être engagé comptablement. Un crédit supplémentaire au compte 2031 sera inscrit pour un montant de 81 500 € et une diminution des crédits au compte 2111 fonction 510.

4. Régularisation dotations aux amortissements

Suite à l'intégration des nouveaux équipements, il est nécessaire de réajuster les crédits d'amortissements au budget correspondant à ces intégrations comptables. Ces réajustements sont des opérations d'ordre à la section 042 et 040, d'un montant total de 24 158.80 €.

5. Ouverture de ligne de crédit d'investissement

Le jardin du souvenir nécessite l'acquisition et l'installation d'un nouveau columbarium, une ligne budgétaire au compte 21316 pour 25 500 € doit être inscrite, en contrepartie d'une diminution des crédits au compte 2111 fonction 510.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002-020 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	204.42 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	204.42 €
D-60631-845 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	4 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61521-845 : Entretien et réparations sur terrains	0.00 €	3 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-615231-845 : Entretien et réparations sur voiries	0.00 €	8 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6238-020 : Publiote, publications, relations publiques - Divers	7 695.58 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	12 195.58 €	12 400.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-020 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	581.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-023 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	146.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-025 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	51.02 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-11 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	13 866.74 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-211 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	101.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-212 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	389.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-288 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	188.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-313 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	1 239.23 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-317 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	95.54 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-325 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	318.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-510 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	4 080.27 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-518 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	2 423.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-551 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	102.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-845 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	178.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	24 158.80 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	12 195.58 €	36 668.80 €	0.00 €	204.42 €

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

20



ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_05-DE

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-192-510 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
R-21828-11 : Autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	12 111.74 €
R-28032-518 : Amort. frais de recherche et de développement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 623.00 €
R-280422-020 : Amort. subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	600.00 €
R-2805-212 : Amort. concessions et droits similaires, brevets, licences, ...	0.00 €	0.00 €	0.00 €	369.00 €
R-28121-845 : Amort. plantations d'arbres et d'arbustes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	113.00 €
R-281351-510 : Amort. instal. générales. des constructions - Bâtiments publics	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 273.16 €
R-2815731-510 : Amort. matériel roulant	0.00 €	0.00 €	0.00 €	183.11 €
R-2815738-510 : Amort. autre matériel et outillage de voirie	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227.00 €
R-28158-510 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41.00 €
R-28159-845 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	0.00 €	0.00 €	65.00 €
R-28181-025 : Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	51.02 €
R-28181-511 : Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 239.23 €
R-28181-551 : Amort. installations générales, agencements, aménagements divers	0.00 €	0.00 €	0.00 €	102.00 €
R-281828-11 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 755.00 €
R-281828-845 : Amort. autres matériels de transport	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 462.00 €
R-281831-211 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	101.00 €
R-281831-510 : Amort. matériel informatique scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	216.00 €
R-281835-020 : Amort. autre matériel informatique	0.00 €	0.00 €	0.00 €	581.00 €
R-281841-288 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	127.00 €
R-28189-023 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	145.00 €
R-28189-288 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	61.00 €
R-28189-317 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	95.54 €
R-28189-325 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	318.00 €
R-28189-510 : Amort. autres	0.00 €	0.00 €	0.00 €	178.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	24 158.80 €
D-2031-331-288 : Bâtiment scolaire Les Pimproudes	0.00 €	81 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	81 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111-510 : Terrains nus	106 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-025 : Constructions équipements du cimetière	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	106 500.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	106 500.00 €	106 500.00 €	0.00 €	24 158.80 €
Total Général		24 363.22 €		24 363.22 €

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment son article L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n°2024-03-27/10 du Conseil municipal du 27 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget principal de la commune pour l'exercice 2024,

Vu la décision du maire n°03/24 en date du 18 juin 2024 portant un virement de crédit de chapitre à chapitre,

Vu la délibération n°2024-09-18/04 du Conseil municipal du 18 septembre 2024 adoptant la décision modificative n°1,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits de dépenses et recettes,

Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_05-DE



APPROUVE la décision modificative n°2 du budget communal 2024,
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 31/10/2024

Dépôt en Préfecture le 08 NOV. 2024

Publication le 08 NOV. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire